



BAREME DES HONORAIRES D'AGENCE ACTIVITE TRANSACTION

PRIX NET VENDEUR	% HONORAIRES TTC à charge acquéreur <i>(sur prix net vendeur)</i>	Montant minimum des honoraires quel que soit le montant de la transaction (net vendeur) 5 000 €
de 0 € à 100 000 €	10 %	
de 100 001 € à 150 000 €	9 %	
de 150 001 € à 200 000 €	8 %	
de 200 001 € à 300 000 €	7 %	
à partir de 300 001 €	6 %	
Immeubles	10 %	
Murs commerciaux et Terrains	10 %	

Dans le cadre d'une transaction inter-cabinet, le barème des honoraires qui s'applique est celui de l'agence détentrice du Mandat.

PARLONS DE VOUS, PARLONS BIENS

CENTURY 21®